



Entretien avec la Ministre Le 21 janvier 2025 Compte-rendu

Paris, le 23 janvier 2025

ENTRETIEN AVEC LA MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Le 21 janvier 2025

L'UNSA-AAF était représentée par Emilie Cerisier, Jérôme Chaur, Manuel Deveaud, Martine Harnichard, Sylvain Pillon, Gwendoline Prosper et Nicolas Zimny.

En préambule, la ministre a insisté sur la situation budgétaire inédite qui pourrait conduire, si le budget n'est pas voté, à une crise financière dont les conséquences seraient catastrophiques. Elle confirme l'instabilité financière liée à la loi spéciale qui ne permet pas de lancer des appels à projets auprès des professionnels.

Elle a précisé que le ministère avait pu mettre en œuvre fin 2024 une prime exceptionnelle pour compenser l'absence de revalorisation de l'IFSE mais que cette revalorisation était budgétisée pour 2025.

L'UNSA est intervenue dans un premier temps pour insister sur la signature de la charte de l'Autre Cercle, association qui accompagne les acteurs du management de la diversité et de l'inclusion du monde professionnel.

L'UNSA a également remercié pour l'organisation d'une formation spécialisée pour évoquer la situation de Mayotte mais a demandé une réponse à son courrier sur les modalités de l'aide exceptionnelle pour les agents en poste à Mayotte et impactés.

La Secrétaire Générale a confirmé que le dispositif d'aide exceptionnelle était déjà en place mais que pour l'instant peu de dossiers avaient été reçus (actuellement 8 dossiers dont 5 déjà validés).

L'UNSA a insisté sur la nécessité de communiquer sur ce dispositif qui peut aller jusqu'à 3 000€.

IFSE – Jours de carence – Attractivité – Rémunération – Fonctionnaires bashing :

L'UNSA a confirmé le souhait d'une revalorisation de l'IFSE et est intervenue à nouveau sur la nécessité de remettre en place la NBI des secrétaires administratifs, seul corps du ministère pour qui cette bonification a été supprimée lors du passage au RIFSEEP (alors qu'il est toujours mis en œuvre dans certains ministères).



L'UNSA a déploré les propos du Premier Ministre sur les fonctionnaires et notamment les collègues de l'OFB.

Elle a souhaité que le MASA continue de travailler sur l'attractivité, sur la rémunération mais également sur les aspects métiers.

Les représentants UNSA ont précisé que bien que l'augmentation du nombre de jours de carence en cas d'arrêt maladie semble être pour l'instant abandonnée, la baisse de la rémunération durant les trois premiers mois semble se confirmer. A l'heure où le gouvernement prône l'alignement du public sur le privé, en quoi cette mesure serait-elle juste ?

Les fonctionnaires ne doivent pas être la variable d'ajustement du budget de l'État.

La ministre a précisé que, concernant l'OFB, il y avait un travail de posture à faire pour certains agents dont l'image rejaillit sur l'ensemble des services. Le ministère travaille aussi sur la crispation de la profession agricole à la vue des armes et de la nécessité de mieux la « camoufler ».

Police sanitaire unique (BOP 206) :

Un bilan 2024 de la première année de mise en œuvre de la délégation des contrôles en remise directe a été présenté en décembre. Nous avons aussi pris connaissance en cette fin d'année du rapport CGAAER sur la mise en œuvre de la PSU. Ce dernier met en évidence la nécessité de revoir les moyens pour la gestion de cette délégation. La charge de travail accrue pour nos collègues ne leur permet pas de réaliser les contrôles qu'ils ont aussi récupérés sur les denrées végétales et d'origine végétale. Cette dotation d'objectif doit être demandée dès le budget 2025.

La secrétaire générale du ministère a expliqué que c'était une première année et que la délégation avait pris du temps, mais qu'on pouvait noter qu'il y avait eu une augmentation de 97 % des contrôles en remise directe. La clause de revoyure doit être mise en œuvre pour pouvoir assurer les « angles morts » de ce transfert de missions entre la DGCCRF et la DGAL (ex : alimentation animale). Celle-ci sera prévue sur le budget 2026.

Contrôle unique dans les élevages (circulaire du Premier Ministre) :

Certaines Missions Inter-Services Agricoles (MISA) se sont déjà réunies à l'heure où nous parlons. Le contrôle administratif unique doit être mis en œuvre dès cette année. Cependant, l'organisation laissée aux mains des Préfets risque de générer des disparités entre les départements. Par exemple, dans certains, les contrôles non programmables tels que l'inspection du travail ou les contrôles fiscaux vont venir impacter la programmation des contrôles dits « programmables » alors que ce n'est pas ce que prévoit la circulaire.

Les surfaces imposées pour les contrôles PAC, programmées dès le début de la campagne avec un ciblage commun ne peuvent pas faire l'objet de reprogrammations successives.

Il est important aussi que le ministère soit explicite auprès de la profession agricole sur ce que sont les contrôles programmables et donc ce qu'englobe le contrôle administratif unique.

La ministre a annoncé à plusieurs reprises des paiements dans les temps et des simplifications dans les démarches administratives. Nous tenons à rappeler que la simplification doit être à tous les niveaux et que les moyens (notamment informatiques) et les procédures adéquates soient mis en face.

La ministre a répondu qu'elle ne pouvait pas entendre que la déprogrammation, reprogrammation n'était pas possible, car cette « souplesse » sera essentielle pour la mise en œuvre du contrôle administratif unique.

Elle a par contre confirmé que les contrôles de l'inspection du travail ou des contrôles fiscaux n'étaient pas dans le périmètre de la circulaire mais que le MASA savait faire preuve d'adaptabilité et de bon sens.

Elle a aussi confirmé que la simplification à tous les niveaux était également son objectif et qu'elle avait entendu la nécessité de travailler sur l'efficacité des systèmes d'information.

Offices et forêts (CNPF, IGN, ONF) :

La ministre a indiqué que les sujets forestiers seraient bien pilotés politiquement par la ministre de l'environnement (en charge de la forêt) mais que ses services au MASA seront chargés de la mise en œuvre de cette politique.

L'UNSA a souhaité clarifier cette organisation en duopole et interrogé la ministre sur le ministère qui allait présenter le budget forêt du gouvernement. Cela n'a pas été défini mais si ce dernier est présenté dans le cadre de la mission AAFAR (Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales), comme habituellement, cela reviendrait plutôt au MASA.

Elle a remercié la ministre qui a bien confirmé l'abandon de la suppression des 95 postes à l'ONF.

L'UNSA a alerté la ministre sur la situation du CNPF. Alors que la loi de juillet 2023 a confié de nouvelles missions au CNPF (incendie et baisse du seuil de plan simple de gestion) et qu'une 1^{ère} tranche de 26 postes sur 51 programmés ont été attribués en 2024, la ministre soutenait lors des discussions budgétaires au Sénat et contre l'avis et le vote des sénateurs une baisse de 13 ETP en 2025.

Elle a interpellé la ministre sur l'inexactitude des informations dont elle disposait sur la non complétude du plafond d'emploi de l'établissement sur 2024. Le CNPF a bien mené ses recrutements et dès le 1^{er} août l'ensemble des postes étaient pourvus. De plus, au 31 décembre, l'ensemble des ETPT étaient utilisés au bénéfice du service public de la forêt privée.

La ministre a été sensible à l'alerte sur le plafond d'emploi dont elle va vérifier l'information.

Enseignement agricole :

En ce qui concerne l'enseignement agricole, nous vous invitons à ouvrir le lien suivant :

<https://unsa-sea.fr/communiquedialogue-et-defis-lunsa-recu-par-la-ministre-de-lagriculture/>